

MODALITES D'INSCRIPTION

Les pré inscriptions

- Remplir l'imprimé à retirer sur place ou transmis par mail sur demande.
- Remettre cet imprimé et les documents demandés à la directrice qui classe le dossier en liste d'attente par commune.
- Les demandes sont enregistrées à partir du début du 6^è mois de grossesse (= 5 mois pleins)

La commission d'admission

- Toutes les demandes sont examinées par la commission d'admission comprenant la présidente, la directrice et un représentant de chaque commune.
- Chaque famille est ensuite avisée par courrier de la décision de cette commission.

L'inscription

La directrice reçoit chaque famille en entretien et procède à l'inscription des enfants.

Elle leur présente :

- Le règlement intérieur de la structure que les parents s'engagent à respecter.
- Le projet pédagogique et le projet éducatif élaborés par l'équipe.

Ces documents :

- servent de repère à l'ensemble des adultes, ainsi qu'à la confrontation et au dialogue.
- servent de base à la coordination de l'ensemble des acteurs intervenant au sein de la structure, dans un souci de cohérence quant à la sécurité et au bien-être des enfants.

Puis la directrice établit le contrat d'accueil des enfants en accord avec les parents.

LES TYPES D'ACCUEIL

* L'accueil régulier est caractérisé par sa durée : plein temps ou temps partiel.

Il s'agit de tout accueil que les parents sont en mesure de planifier et d'anticiper.

Les deux parents ou le parent unique doivent exercer une activité professionnelle ou assimilée.

L'accueil des enfants fait l'objet d'un contrat entre la famille et l'établissement.

Des modifications peuvent être apportées au contrat en cours d'année en fonction des disponibilités de la structure.

* L'accueil occasionnel correspond à un besoin des parents, temporaire ou limité dans le temps, ainsi qu'à un désir d'éveil et de socialisation de l'enfant.

Il s'agit d'un accueil au coup par coup, non planifiable par les parents. Un dossier d'inscription est établi par la directrice.

LES REGLES DE TARIFICATION

Quelque soit le mode d'accueil de l'enfant, les tarifs sont déterminés par délibération du SIVU et sont révisés chaque année.

ORGANISATION

La structure comprend 3 secteurs :

- Bébés
- Moyens
- Grands

avec pour chaque groupe un personnel référent qui suit les enfants chaque année.

LA PERIODE D'ADAPTATION

C'est une période qui va préparer l'enfant et ses parents à se séparer : très importante pour l'enfant et ses parents, son bon déroulement sera une base essentielle et positive quant à l'acceptation par l'enfant d'un lieu inconnu.

LES PARENTS ET LA STRUCTURE

L'accueil de l'enfant nécessite un partenariat étroit entre les professionnels et la famille.

- L'écoute de l'enfant et de sa famille

Les contacts réguliers entre le personnel et les parents permettent une meilleure connaissance des besoins de l'enfant et facilitent son adaptation à la vie en collectivité.

- Mettre en place un climat de confiance
La relation de confiance mutuelle que nous nous appliquons à mettre en place autour des enfants nécessite dialogue et écoute, chacun devant être prêt à se remettre en question.

- Agir en complémentarité avec les familles
Par choix ou par obligation, les parents délèguent en partie à l'équipe de professionnels de la structure un rôle éducatif d'accompagnement auprès de leur enfant. Il ne s'agit pas pour le personnel de se substituer aux parents, mais de soutenir le lien entre les enfants et leurs parents.

- Privilégier la transmission des informations

Au moment de l'accueil du matin, le temps de transmissions est important pour prendre l'enfant en charge et assurer le relais, et, lors des retrouvailles, l'équipe transmet le déroulement de la journée.

- Organiser des réunions d'information

A la rentrée de septembre, la directrice organise des réunions de parents par secteur.

En présence de l'éducatrice de jeunes enfants, du personnel référent de chaque secteur et du médecin attaché à la structure, elle reprend les grandes lignes du projet pédagogique et répond aux questions des parents.

Pour les familles, le fait de confier leurs enfants à un personnel qualifié est une source de soulagement et constitue la base d'une vraie intégration.

LES REPAS

Le SIVU a fait le choix d'installer une cuisine dans les locaux de la structure. Les repas sont préparés et cuisinés sur place par le cuisinier, dans le respect des normes d'hygiène préconisées par la direction des services vétérinaires. La cuisine, située à côté du réfectoire, est un lieu de vie, de créativité d'où se dégagent des odeurs et des bruits familiers servant de repères à l'enfant.

LE PERSONNEL DE LA STRUCTURE

L'équipe de la structure réunit des professionnels de la petite enfance diplômés et expérimentés.

Le personnel est totalement impliqué dans son rôle et s'attache au bon déroulement des tâches quotidiennes.

FESTIVITES

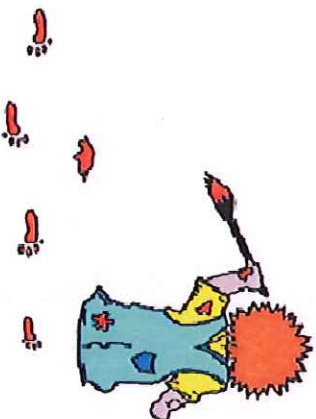
Pour développer bien-être et relation, nous organisons des fêtes auxquelles tous les parents sont conviés :

- la fête d'été fin juin
- la fête de Noël

Un thème différent est choisi à chaque fois et l'équipe au complet s'investit dans la préparation (spectacle, décors, costumes, buffet) et l'organisation des festivités

MULTI ACCUEIL « A PETITS PAS »

80 CHEMIN NEUF
74160 NEYDENS



HORAIRES D'OUVERTURE

De 7h30 à 18h30

Agrément de 45 places

E-mail :

multi-accueil-neydens1@wanadoo.fr

SIVU de la Petite Enfance du Salève
Communes d'Archamps, Beaumont,
Bossey, Collonges-sous-Salève et
Neydens



Téléphone : 04 50 49 48 40
Fax : 04 50 49 62 10

